



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Implantation d'activités commerciales au sein d'une copropriété

Question écrite n° 10554

Texte de la question

Mme Maud Gatel interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la possibilité d'instituer une déclaration préalable à l'implantation d'une activité commerciale au sein des locaux d'une copropriété et d'imposer l'information du syndic de copropriété à propos de tout changement de situation dans le déroulement de cette activité. L'implantation de nouvelles formes de commerces, telles que les *dark kitchens* et *dark stores* dans les grandes villes, a mis en exergue le faible pouvoir des copropriétaires face à des entreprises commerciales s'installant, en dissimulant la nature de leur activité, au sein de la copropriété. Elle souhaite connaître les évolutions réglementaires ou législatives envisagées permettant d'éviter ces situations.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Gatel](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10554

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7173

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)